



## **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

### **NOTE DE SYNTHESE**

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Ce document se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### **A. Les dépenses**

Le total des dépenses s'élève à 2 936 055,93 € contre 3 213 165,94€ en 2018, soit une diminution de près de 10%.

##### **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance, location et prestations de services, les différents achats de petit matériel d'entretien courant ainsi que les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de voirie. Il s'élève à 964 202,66€, avec une diminution de près de 14% par rapport à 2018.

Cette diminution s'explique, essentiellement du fait d'une forte diminution des travaux de voirie du au transfert de compétence eau assainissement à la communauté de communes et une diminution importante de l'article consacré à l'économie sur les travaux en régie.

##### **2) Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel représentent 1 474 417,82€ soit une augmentation de 1,83% par rapport à 2018, correspondant au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui ajuste les rémunérations par grade, ainsi que les avancements de grade et échelons de droit, effectués en 2019.

**3) Les atténuations de produits (chapitre 014)** correspondent à certains dégrèvements de la taxe d'habitation et taxe foncière, pour un montant de 286,00€.

##### **4) Les autres charges de gestion (chapitre 65)**

Ce chapitre passe de 206 394,30€ en 2018 à 194 312,63€. Cette diminution de 5,85% s'explique notamment par la diminution de délégation aux élus et l'annulation des cotisations relatives aux récrés fruitées du fait de sa suppression.

##### **5) Les charges financières (chapitre 66)**

Elles diminuent de 150 859,87€ à 140 450,09€ et concernent les intérêts d'emprunt avec la prise en compte des ICNE.

##### **6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Ce chapitre correspondant à l'application du protocole de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais (versement de la participation et remboursement des redevances diverses), ouvert en 2018 ; il va de fait diminuer. Il se monte en 2019 à 21 717,54€.

##### **B. Les recettes**

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 567 471,70€.

##### **1) Les recettes des services, du domaine (chapitre 70)**

Elles baissent peu à peu chaque année, de 69 777,95€ en 2018 à 51 020,63€ en 2019.

## **2) La fiscalité (chapitre 73)**

Ce chapitre bénéficie d'une légère augmentation, due à la revalorisation des bases fiscales prévues par la Loi de Finances 2019, soit 2 166 118,66 € pour 2 036 240,44€ en 2018, mais également une augmentation significative de la taxe sur la consommation d'électricité.

## **3) Les dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre se maintient et affiche 1 159 343,75€ en 2019. Cependant le Dotation Nationale de Péréquation amorce une légère baisse, prévue de se poursuivre dans les années à venir.

De plus, le département de l'Hérault nous a informés de la suppression du versement de l'Etat au Département de la dotation au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui implique que la commune ne touchera plus cette dotation.

## **4) Les recettes de gestion courante (chapitre 75)**

Les recettes de gestion courante, notamment composées par les revenus locatifs, diminuent fortement cette année, compte tenu de la baisse d'utilisation des locaux par la PMI, 21 323,66€ en 2019 alors que 30 467,36€ en 2018.

## **5) Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)**

Elles augmentent du fait du remboursement de nombreux sinistres (mobiliers urbains de l'entrée de ville Nord) générés par la déviation mise en place suite à la fermeture du pont de Canet et résolu par la vidéo protection, ainsi que par la mise en place des caméras sur les sites de collectes.

## **II. La section d'investissement**

### **A. Les dépenses**

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 2 335 107,81€ en 2019 contre 1 576 809,25€ en 2018.

Elles comprennent notamment :

- des travaux sur les bâtiments scolaires (5 347,80€),
- les travaux de réhabilitation de la bibliothèque (804 618,44€)
- la fin des ateliers municipaux (7 191,07€)
- les travaux sur la voie verte, 3<sup>ème</sup> tranche (7 564,99€)
- la plantation d'arbres et d'arbustes (4 296,00€),
- des travaux d'électrification et d'éclairage public (7 459,25€)
- des travaux de réfection de voirie communale et d'entretien des chemins ruraux (34 210,32€),
- l'installation de caméras de vidéo protection (16 000€),
- les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (28 731,40€)

Des restes à réaliser concernant les travaux de réhabilitation de la bibliothèque, la 3<sup>ème</sup> tranche de la voie verte, Notre Dame des Vertus et la gare notamment sont à reporter au BP2019 pour 985 825€.

### **B. Les recettes**

Les recettes d'investissement d'un montant de 2 144 091,84€ dont 1 093 387,68€ de recettes réelles, se composent de :

- FCTVA pour 155 561,95€,
- Taxe d'aménagement pour 26 708,70€,
- subventions de l'Etat, de la région et du département (534 337,03€)

Des restes à réaliser sont à reporter au BP2019 pour 336 200,00€ (notamment pour la bibliothèque et la voie verte).

Le résultat de clôture de la section investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 85 665,00€ pour 2019.

**Le Maire : Claude VALERO**

